

Décision

Générale

colonial

Décision n° 335 accordant une gratification à M. Romano (Jean Louis), capitaine de port.

n° 335

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une gratification de trois mille francs (3.000 francs) est accordée à titre exceptionnel à M. Romano (Jean-Louis), capitaine de port contractuel, en service à Djibouti, pour travaux effectués en dehors des heures de travail normales. La dépense résultant de l'application de la présente décision est imputable au

chapitre 13,

article 2

paragraphe 4. de l'exercice 1945 du budget owal.